

Audition de Mme Marie-Noëlle HENRY-BRULIN

Samedi 30 novembre 2019 à 10 heures

Maison de l'Avocat, 6 rue d'Angleterre, Lille

Présents pour la CIASE : Jean-Marc Sauvé (président) ; Laëtitia Haab (psychologue associée).

Point d'attention : Dans cette version du témoignage, les identités du ou des agresseurs ont été modifiées par des pseudonymes, ainsi que les personnes directement mises en cause pour des faits susceptibles de recevoir des qualifications pénales (notamment : non dénonciation, non-assistance à personne en danger). Les pseudonymes sont entre slash (ex : /EPHREM/) pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Certaines données ont été modifiées lorsqu'elles permettaient d'identifier sans équivoque et directement ces personnes (ces modifications sont également entre //). Les autres identités, les noms d'institutions ainsi que de lieux ont été conservés.

-- Début de l'audition --

Jean-Marc SAUVE (JM S): Bonjour Madame.

[Présentations].

Vous avez souhaité être entendue par la CIASE et vous m'avez très précocement écrit. Nous vous écoutons.

Marie-Noëlle HENRY-BRULIN (MN HB) :

[Récit de ce que Marie-Noëlle a subi : un viol par une religieuse dans un pensionnat catholique, alors que Marie-Noëlle était pensionnaire et que cette sœur la faisait venir régulièrement la nuit, et qui le soir d'un 2 janvier l'a violée. Marie-Noëlle a écrit, dans un témoignage le récit de ce qui lui est arrivé et de sa vie, avant comme après cette agression. Les deux écoutants ont pu prendre connaissance de ce témoignage avant l'audition. L'enregistrement du début de l'entretien n'a pas été effectué, faute d'avoir correctement manipulé le dictaphone. Le récit commence par la lettre écrite à la religieuse auteure des violences sexuelles commises].

Je ne me voyais pas envoyer directement cette lettre où je vidais mon sac étant tellement accablée moi-même par ce que j'ai exprimé et je me disais : « *Elle va être accablée, elle ne va pas s'en relever de culpabilité* » et donc j'ai demandé à la Provinciale de lui porter la lettre, pour que la sœur la lise devant elle ou qu'elle lui lise ou qu'elle la lise avec elle. C'est ce qui est arrivé, la Provinciale y est allée au mois d'octobre, un mercredi matin, et puis elle lui a proposé qu'elle la lise elle-même, la Sœur n'a pas voulu. Donc c'est la Provinciale qui lui a lu en laissant des temps de silence pour avoir les réactions, il y a eu très peu de réactions. Plutôt ce qu'elle disait, c'était toujours revenir sur elle, mais pas rapport à moi rien du tout. Et la seule chose, elle s'est presque fâchée quand j'ai dit qu'elle a utilisé un objet, alors là il paraît qu'elle a presque tapé sur la table en disant « *Non ce n'est pas vrai, c'était mon doigt !* ». Et puis après les autres réactions, ça a été qu'elle ne s'était jamais sentie aimée par sa famille et que son père était très dur avec elle, elle était handicapée, car elle avait eu la polio vers 10 ans, et donc sans arrêt elle revient là-dessus, me dit la Provinciale et puis c'est tout. La Provinciale l'a revue le lendemain et elle lui a demandé pourquoi elle m'avait fait ça ; elle lui a répondu : « *Je voulais savoir si elle était comme moi* » et après, quand la provinciale lui a dit : « *Mais prendre une fille comme ça dans son lit, c'est interdit* ». Alors, elle a répondu : « *Bah non, j'allais la chercher* ». C'était tout à fait normal

pour elle. Elle n'arrive pas à prendre conscience du mal qu'elle a fait et ni de ma souffrance imprescriptible. Non pour elle, c'est moi qui la fais souffrir et elle souffre de son enfance et il n'y a aucune empathie de sa part. Quand la Provinciale m'a dit tout ça, elle aussi d'ailleurs l'avait compris que je sois faite comme elle, moi je l'avais compris physiquement je me disais c'est quand même bizarre, et puis c'est seulement 8 jours après que là j'ai eu un flash ! Je me suis dit : « *Elle voulait que je sois comme elle, c'est-à-dire homosexuelle* » et puis j'en parlais avec un prêtre qui m'a dit : « *Moi aussi je le comprends comme ça* » et alors j'ai téléphoné à la Provinciale pour lui en reparler ; elle m'a dit « *En même temps que toi à peu près, je me suis rendu compte de ça, qu'en fait c'est qu'elle était homosexuelle et elle voulait voir si toi tu l'étais aussi* ». Parce que jusqu'à ce moment-là, la Provinciale avait compris qu'en fait cette Sœur était amoureuse de moi et que c'était une passion, elle me disait : « *Il faut comprendre ce que toi tu sais : quand on est amoureux on est prêt à tout, et elle c'était comme ça ; elle était prête à tout pour toi tellement elle t'aimait* ». Et alors on s'est rendu compte qu'en fait elle était homosexuelle. Moi, je pensais que j'avais jeté tout le courrier qu'elle m'avait envoyé à l'époque. Je me suis dit j'ai une boîte dans le grenier avec tout le courrier que je recevais enfant jeune, les cartes, le courrier de mes grands-parents. Alors j'ai été voir et puis quand j'ai ouvert la boîte je suis tombée sur ses lettres en premier, ça m'a fait un choc ! Et puis donc, j'ai regardé rapidement la première et la deuxième lettre donc c'était au mois de juillet 1968, le viol a eu lieu en janvier et elle me marque qu'elle tient à moi et elle écrit à mes parents puisqu'elle était venue chez moi, les remercie de leur amitié et qu'elle était contente parce qu'elle était entrée en communauté, sa meilleure amie l'avait plaquée, elle écrit « *J'ai trouvé votre fille Marie-Noëlle à aimer et à comprendre* ». Alors cette expression là, ça me choque parce que je me dis : « *Pourquoi elle m'a trouvée pour être aimée* » ? Je dis, moi, que je n'ai pas besoin d'elle pour être aimée, j'avais besoin d'elle plutôt en tant qu'amie confidente. Donc ça m'a choquée et puis du coup j'ai laissé tomber le courrier et c'est le lendemain que j'ai tout repris et j'ai relu toutes les lettres qu'elle m'avait envoyées, et il y en avait beaucoup en fait, parce que pendant toutes les vacances scolaires elle m'écrivait. Et par contre, le courrier que j'ai jeté, c'est le courrier qu'elle m'a envoyé en disant que c'était son neveu qui m'écrivait, parce qu'elle voulait que je me marie avec son neveu ; donc elle m'écrivait en disant que c'était lui. C'était un simulacre, une comédie, il me disait qu'il m'aimait et tout ce courrier-là, je l'ai jeté. Parce que moi je me rendais vraiment compte que c'était elle qui m'écrivait, rien que l'écriture c'était beaucoup trop rapprochant et je me rappelle qu'en fait elle écrivait en script, mais il n'y avait rien à faire, je voyais que c'était elle. Je n'ai jamais osé en parler à ma mère je ne sais pas pourquoi. Ma mère me disait « *qu'est-ce qu'elle t'écrit* », je répondais « *rien de spécial* ».

JM S : Cette période où la Sœur vous a beaucoup écrit pendant les vacances, c'était celle année-là, 1968, ou est-ce que cela s'est prolongé ensuite ?

MN HB : Ça a duré deux ans. Elle m'a écrit à partir de juillet 1967 et à chaque vacances scolaires de l'année 1968 et 1969, en juillet et août 1968 elle m'écrivait jusqu'à trois fois par semaine jusqu'en début 1971. Elle me disait que ma photo était sur sa table de nuit et qu'elle pensait tout le temps à moi, qu'elle s'ennuyait beaucoup de moi, qu'elle avait des crises de cafard et de larmes. Mes lettres je devais les envoyer chez une voisine où elle allait les chercher pour que la mère prieure ignore ce courrier.

Laëtitia HAAB (LH) : Qu'est ce qui a fait que les lettres ont cessé ?

MN HB : Dans les dernières lettres, elle me dit que son neveu m'attend toujours, que ma photo est à la première place dans son portefeuille et qu'elle prévoit un rendez-vous avec lui, pour lui dire si je veux me marier avec lui quoi. Mais à ce moment-là, elle marque qu'elle sait que j'ai rencontré mon futur mari et elle me dit « *Ecoute, c'est ton cœur qui choisira* », voilà. Après, il y a peut-être encore eu un, deux courriers et puis c'était fini.

**Commission Indépendante des Abus Sexuels dans l'Église
CIASE**

JM S : Et vous pensez que la correspondance a cessé lorsqu'il a été clair que vous ne choisissiez pas son neveu ?

MN HB : Oui.

JM S : Et que vous choisissiez donc celui qui est devenu votre mari, qui était présent à la réunion d'hier, je crois ?

LH : Et ce matin aussi, qui vous a déposée.

MN HB : Oui.

JM S : D'accord.

MN HB : Oui vous voyez, on s'est connus au MRJC, donc on se connaissait bien.

JM S : Je comprends bien.

MN HB : Tandis que son neveu, bon mis à part le courrier, comme j'étais en pension, elle organisait le jeudi après-midi des rencontres avec son neveu et deux autres neveux qui étaient au lycée. Le jeudi après-midi, ils n'avaient pas cours et moi non plus, donc nous étions tous dans sa chambre. Elle me faisait appeler pour que je vienne dans sa chambre, parce que moi j'étais en étude. Et ça, il n'y a pas longtemps que ça m'est revenu, mais pour moi je ne comprends pas que la surveillante - c'était la prof de sport, on était beaucoup avec elle, cette surveillante-là dormait dans le dortoir aussi et elle faisait des rondes - l'ait permis. Alors je me dis : « *Mais comment se fait-il qu'elle ait accepté que j'aie dans la chambre de la Sœur pour voir ses neveux et qu'elle n'ait jamais rien dit ?* » Et c'est vraiment bizarre parce qu'au départ la Sœur dormait dans la chambre du dortoir et c'était la surveillante qui était dans le box et à la rentrée en septembre soixante-sept, ça été inversé. C'est la Sœur qui était dans le box et la surveillante dans la chambre. Et de ce fait elle nous recevait dans la chambre de la prof Et puis moi quand j'ai vu où j'étais placée, la rentrée en septembre j'ai demandé à la Sœur : « *Pourquoi moi je suis là en face de toi, que je ne suis pas dans la rangée des 4^{èmes} avec mes copines ?* » et elle m'a répondu : « *Comme ça, ça sera plus facile pour que tu viennes me voir le soir* ». Moi ça m'a fait mal au cœur, parce que j'aurais préféré être avec mes copines, mais je n'ai pas compris et je n'ai pas osé dire : « *Je ne suis pas d'accord* ». J'ai oublié de dire que j'ai redoublé la 5^{ème} parce-que je n'étais pas bonne en maths. C'est seulement il y a quelques années que ma mère m'a dit « *c'est la mère prieure qui a voulu te séparer de /Nathalie/ donc elle a trouvé cet alibi pour te séparer d'elle, trouvant anormal que vous soyez si proches, moi je trouvais que ce n'était pas mal puisque nous étions amis avec les parents étant dans la même équipe de CMR et nous nous retrouvions de temps en temps en famille et vous jouiez souvent ensemble. Maintenant je regrette bien de l'avoir laissé faire je lui ai fait confiance* ». Qu'insinuait-elle cette supérieure, je ne peux m'empêcher de croire qu'elle voyait de l'homosexualité dans la relation avec ma copine. Je souffrais beaucoup de ce redoublement car il me coupait de mes copines et déjà je me rendais compte que j'étais plus âgée que les autres : est-ce cette situation qui a permis à la sœur de me prendre en amitié, maintenant je dis en amour ?

JM S : C'est clair.

MN HB : Comme elle était avec moi, comme elle m'avait prise en amitié, c'est maintenant que je le mesure. A l'époque, je le prenais comme étant sa chouchou. Ce n'est pas anodin, mais quand même.

LH : C'était une marque de reconnaissance.

**Commission Indépendante des Abus Sexuels dans l'Église
CIASE**

MN HB : Voilà : c'était une marque de reconnaissance ; elle me prenait en compte par rapport aux autres ; elle me connaissait plus ; donc je ne pouvais pas lui dire que je n'étais pas d'accord du coup. Puis à partir du viol elle me faisait beaucoup de cadeaux, elle me tricotait des pulls. Elle m'a même donné de l'argent pour m'acheter un magnétophone et un petit transistor. Je ne sais pas quel était mon état d'esprit quand je recevais tout cela et ceci me culpabilise.

Après les rencontres de la Sœur Provinciale avec la sœur en question j'ai réalisé alors douloureusement qu'elle m'a menti dès le début à partir de la 5^{ème} puis aussi en 1997 et encore maintenant elle continue à mentir. La Sœur Provinciale m'a dit « *c'est sûr elle nous ment il faut continuer à chercher la vérité.* » Ses mensonges son hypocrisie son égoïsme et son indifférence à ma souffrance m'éprouvent profondément. Savoir que j'ai été aimée d'un amour dévoyé est humiliant et blessant au plus profond de moi-même. Savoir qu'elle m'a choisie - et pourquoi moi ? - pour m'utiliser comme un objet afin d'assumer, ses pulsions perverses, son d'amour dévoyé tout cela m'écœure de moi-même. J'ai refusé de retourner dans son lit, le viol et tout le reste je dois me dire que je l'ai subi, je devais certainement ne pas consentir à tout ce qu'elle me donnait et ses gestes d'affection, mais qu'est-ce que je pensais ? Qu'est-ce que je ressentais ? Impossible de m'en souvenir.

JM S : Oui, cela montre bien qu'il y a eu chez cette Sœur en réalité une stratégie qui a été construite à l'avance pour lui permettre de se rapprocher de vous par des voies différentes, à la fois le positionnement de votre lit par rapport à vos camarades et son propre positionnement dans le box le plus proche de votre lit, alors que la surveillante était dans la chambre de la Sœur.

Alors que j'ai habité tout près, je ne connais pas du tout cette congrégation. Et vous étiez en quelle classe à l'époque ?

MN HB : Elle a commencé à me prendre disons en amitié quand j'étais en 5^{ème}, ça a été très progressif et je pense que c'est à l'été 1967 qu'elle a été invitée par ma mère à venir chez nous passer une journée. Parce que ma mère disait « *ça serait bien, puisqu'elle t'aime bien, qu'elle vienne à la maison* » et puis comme elle était du milieu agricole, on se rejoignait bien...

JM S : Donc elle est venue chez vous ?

MN HB : Oui. Elle était originaire du Pas-de-Calais.

JM S : Merci.

MN HB : Et par la même occasion cet été-là, elle nous avait emmenées chez elle, non pas chez elle parce c'était son frère qui avait repris la ferme, mais elle nous avait emmenées chez sa sœur aînée.

LH : Elle vous avait emmenée vous et ?

MN HB : Maman.

LH : D'accord.

MN HB : C'est nous qui l'avions emmenée, on était allé la chercher au collège. Du coup, elle était vraiment proche de moi et puis, pendant l'année scolaire qui va de septembre 1967 jusqu'à l'année 1968, c'était elle qui surveillait les récréations, j'allais la voir et on parlait à deux. Souvent il y avait aussi des copines avec nous et nous parlions toutes ensemble. J'avais une cousine germaine qui avait juste un an de moins que moi, on allait à l'école du village ensemble, parce qu'elle habitait près de chez moi et il y avait presque 1km à parcourir. Donc on faisait la route ensemble et puis à l'école elle était dans la classe en dessous de moi, mais on se retrouvait toujours à la récréation et on jouait ensemble. Pendant les vacances on était souvent ensemble. Au mois de juin 1963, on s'était retrouvé

ensemble pour la répétition des prix dans la salle des fêtes. Il y avait eu une dispute entre ses parents et les miens. Donc on n'avait plus le droit de se parler à la récréation ni rien, et donc on en était malheureuses toutes les deux mais elle, elle n'osait pas enfreindre l'interdit. Donc à la récréation on ne se voyait plus, on jouait chacune de notre côté. Et puis là on s'est retrouvé assises sur le même banc pendant la répétition et puis on s'est dit : « *Oh, on en a marre de plus se parler* », et donc elle m'avait dit « *lundi matin, à la récréation tant pis, on jouera à deux* ». Et puis on s'est quitté là, et elle venait désormais à vélo à l'école justement comme ça on pouvait plus faire la route ensemble, comme son père l'avait décidé. En repartant à vélo, elle est tombée juste devant la maison de mes grands-parents, elle avait sur son porte-bagages son petit frère et elle a du mal à se relever. Ma grand-mère qui surveillait toujours la route les a vues passer, du coup elle est sortie et elle a demandé « *Mais ça ne va pas !?* ». Ma cousine lui a répondu « *Mais si ça va, ça va* », et donc ma grand-mère elle l'a reconduite à sa maison qui est à cent mètres, puis elle est allée voir ses parents qui étaient en train de traire et elle leur a dit « *J'ai ramené /Catherine/ qui est tombée et elle est partie se coucher* ». Ma tante n'est pas allée la voir tout de suite, et c'est un cousin une heure après qui leur rendait visite qui la découvre ma cousine était tombée dans le coma. Ils ont appelé le médecin, elle est morte dans l'ambulance qui la transportait. Donc ils l'ont ramenée, et pour moi je n'arrivais pas à me remettre de ce deuil, dans le fond je me laissais plus ou moins mourir, je mangeais moins, j'étais très fatiguée. Et puis je me souviens d'une fois j'étais couchée en pleine après-midi, que Maman est entrée dans la chambre et puis elle m'a dit « *Qu'est-ce qui se passe Marie-Noëlle, pourquoi tu dors encore ?* ». Et je me suis réveillée et j'ai eu l'impression d'être en train de mourir, et puis Maman elle m'a dit « *Allez, il faut te lever quoi, tu es là, ça va ?* » et puis je lui ai dit « *oui ça va* ». Et puis là, Maman a appelé le médecin et il a été décidé de m'envoyer dans un centre de santé pour enfant à 100 km de chez moi. Là-bas, j'ai beaucoup souffert de solitude, et puis l'accueil était plutôt difficile dans l'équipe. La monitrice ne se rendait pas compte qu'elle avait à faire à quelqu'un qui venait de la campagne.

JM S : On est alors en 1964. Vous êtes remontée dans le temps. Et en 1968, l'année où vous avez subi ce viol, vous étiez en quelle classe ? En quatrième ?

MN HB : Oui, j'étais en quatrième. C'était au mois de janvier 1968.

JM S : Et vous êtes restée pensionnaire dans l'environnement de cette Sœur jusqu'en quelle année, 1970 ? 1971 ?

MN HB : jusqu'à la fin de l'année scolaire 1969. Jusqu'à la fin juin.

JM S : Et après qu'avez-vous fait ?

MN HB : J'ai passé une année dans une autre institution... Mais là, elles n'étaient plus professeures déjà, les enseignants étaient des laïcs.

JM S : D'accord.

LH : C'était quelle classe du coup ? C'était quelle formation ?

MN HB : Alors c'était pour un BEP sanitaire et social.

LH : D'accord.

MN HB : Oui, et je n'y suis restée qu'une année, parce que j'ai été admise à l'École d'éducateurs spécialisés, donc je n'ai fait qu'une année.

LH : Et ensuite vous êtes allée dans cette école d'éducateurs ?

MN HB : Oui.

JM S : Et vous êtes devenue éducatrice spécialisée ?

MN HB Monitrice-éducatrice spécialisée.

JM S : D'accord. Et avez-vous pratiqué professionnellement ?

MN HB : Une année, parce qu'on s'est marié en juillet 1972 avec le diplôme tout frais en poche, puis mon mari est parti au service militaire. J'ai cherché du travail et j'en ai trouvé dans une association où nous habitons. J'ai vraiment aimé ce travail. J'étais enceinte au mois de début janvier, mais j'ai fait une fausse couche. On m'a fait un curetage et on m'a inoculé l'hépatite B. Après le curetage j'ai retravaillé deux ou trois mois et puis je me suis sentie très mal, j'ai commencé, j'ai eu de la fièvre, j'avais très mal à la tête, je n'ai plus su aller retravailler et là on a découvert que j'avais l'hépatite B. Je n'ai plus retravaillé.

JM S : D'accord.

MN HB : Et j'ai été licenciée.

LH : D'accord.

JM S : Vous n'avez plus repris d'activité professionnelle depuis ?

MN HB : Non, puisque mon mari est rentré du service militaire en 1973. Il a trouvé du travail et on a déménagé à St Quentin. Et là j'ai recherché du travail mais je n'en ai pas trouvé parce que je voulais travailler en externat. Et puis j'ai été enceinte de l'aînée et, en octobre 1974, il y a eu la naissance de ma fille le 14 octobre. Mon mari a alors trouvé un nouveau travail à Lille. On a redéménagé, mais je ne voulais pas habiter là-bas, j'aimais pas du tout cette ville, je trouvais que c'était trop noir. On a choisi d'habiter dans une autre ville, malheureusement cette sœur s'y trouvait. Ma mère me dit « *Pourquoi tu ne vas pas la revoir quand même, ce n'est pas sympa, elle a fait tant de choses pour toi* ». Tout à l'heure, je parlais de ce centre de santé où je mangeais toujours très peu et le médecin avait demandé qu'on me donne plus à manger au goûter. A l'époque, à la pension au collège, le goûter, c'était du pain sec avec une barre de chocolat, et ma mère a demandé qu'on me donne double ration. Et le soir elle me mettait un sandwich dans mon armoire que je mangeais avant de me coucher.

LH : Qui elle ?

MN HB : La Sœur. Parce qu'on lui avait dit que j'avais faim le soir. Et donc elle me mettait un sandwich dans mon placard.

LH : Quand vous étiez pensionnaire ?

MN HB : Oui, quand j'étais pensionnaire.

LH : Et ça c'est parce que...

MN HB : Et quand j'étais en 5^{ème}.

LH : D'accord, mais ça, c'était les suites de votre séjour au centre de santé c'est ça ?

**Commission Indépendante des Abus Sexuels dans l'Église
CIASE**

MN HB : Elle me maternait, pour moi c'était important, donc c'est pour ça que je n'ai jamais osé après lui dire « *Non je veux plus te parler, je veux plus que tu m'écrives* ». Par rapport à mes parents, c'était impossible de lui dire.

LH : Le fait qu'elle vous aide, qu'elle prenne soin de vous, ça vous rendait un peu redevable en quelques sortes dans la relation ?

MN HB : Voilà, oui, c'était une emprise.

JM S : Oui.

MN HB : Ah oui. Et donc quand on est arrivé dans cette nouvelle ville, Maman qui me dit ça, de toute façon j'étais dans l'amnésie, parce que j'ai dû vivre avec elle jusqu'à la fin de la troisième en juin 1969, je ne montrais rien par rapport à elle devant les autres. Par contre, je sais très bien que je n'allais plus lui parler toute seule à la récréation.

LH : Même si vous aviez une amnésie, quelque chose en vous vous disait...

MN HB : Oui, quelque chose qui m'empêchait d'être seule avec elle. Je me souviens que quelquefois, je ne jouais pas avec mes copines, je me retirais dans un coin de la cour et je la regardais de loin, en me disant « *Pourquoi elle m'a fait ça ?* », en ressentant vraiment cette trahison. Mais c'était très court quand je repensais à ça. Après, je retombais dans l'amnésie, j'étais comme avant avec elle devant les copines, je ne montrais rien. Je dis dans mon témoignage qu'il n'y a qu'une seule personne qui se rendait compte que je n'allais pas bien, c'était un professeur.

LH : Oui.

JM S : Oui.

MN HB : Mais j'étais dans l'amnésie, j'étais incapable de lui dire quoi que soit et...

LH : Quels étaient ses indices pour avoir repéré que vous n'alliez pas bien ? que vous étiez différente ?

MN HB : Parce qu'en classe, je regardais par la fenêtre quand il parlait. Lui pensait que je ne l'écoutais pas, mais en fait je l'écoutais. Quand il m'a interpellée en classe en me disant « *Marie-Noëlle vous ne m'écoutez pas, vous regardez par la fenêtre !* ». Je me souviens que j'ai tourné la tête et que je l'ai regardé, je le vois encore et je lui dis « *Si j'écoute* » tout en le regardant. Puis c'est à la sortie de la classe qu'il m'a dit « *Marie-Noëlle j'aimerais bien parler avec vous, est-ce que vous êtes d'accord pour venir me voir dans mon bureau ?* ». Alors moi je lui dis « *oui* », et donc il a fixé un rendez-vous et j'étais contente d'aller le voir parce que...

JM S : C'était un professeur dans quelle matière ?

MN HB : Il faisait français, dessin, musique et aussi catéchèse.

JM S : C'était un laïc ?

MN HB : Non, c'était un prêtre. Mais il était... On l'adorait ce prêtre, parce qu'il avait de l'autorité, mais une autorité très respectueuse. On sentait que c'était pour notre bien.

LH : Il était très attentif à vous, aux élèves en tout cas.

**Commission Indépendante des Abus Sexuels dans l'Église
CIASE**

MN HB : Oui voilà.

LH : Au point de pouvoir remarquer qu'il y avait un changement dans votre comportement.

MN HB : Oui.

JM S : Alors vous avez mentionné que lorsque vous avez emménagé dans la région, votre mère vous a dit « *Mais pourquoi ne vas-tu pas voir la Sœur ?* »...

MN HB : Oui la Sœur.

JM S : Et qu'est-ce que vous avez répondu ?

MN HB : Alors j'ai répondu : « *Ah oui c'est vrai, je vais aller la voir !* ». Voilà. J'étais encore dans l'amnésie. Je sentais une réticence mais je n'ai pas cherché pourquoi je l'avais ressentie...

JM S : Et vous vous êtes allée la voir ?

MN HB : Oui, j'ai été la voir et puis...mais... je ne me sentais pas bien...

LH : Physiquement ?

MN HB : Quand elle était en face de moi, mais je n'ai jamais cherché pourquoi, je n'ai pas approfondi, je ne me sentais pas bien et c'était comme ça, voilà. Et j'ai été la revoir plusieurs fois, elle est même venue chez moi, manger chez moi ; des fois, je me dis « *Mais comment j'ai pu faire, la recevoir et manger avec elle !?* », je ne sais pas, c'est...

LH : Il y a l'amnésie et puis il y a aussi la pression sociale et familiale qui fait que, peut-être aussi, vous, tout ça vous empêchait d'être à l'écoute des signaux de votre corps.

MN HB : Oui...

LH : Pour pouvoir répondre aux leurs...

MN HB : Oui c'est ça voilà.

LH : Et satisfaire les demandes des personnes qui étaient importantes pour vous, votre mère...

MN HB : Oui, oui. Oui satisfaire ma mère oui. Oui pas paraître devant elle une ingrate. Oui.

JM S : Parce que, ce qui s'est passé, vous l'avez occulté, vous n'en avez donc pas parlé à vos parents, vous n'en avez pas parlé à votre mère. Au fond, peut-être parce que vous pensiez que votre mère n'aurait pas pu l'entendre, ni le comprendre, puisque que cette Sœur était regardée comme votre protectrice.

MN HB : C'est ça oui, je pense qu'il y avait de ça, mais aussi je me disais certainement, enfin, inconsciemment que Maman ne me comprendrait pas, parce que quand j'étais hospitalisée, je devais normalement rester trois mois et quand y'avait les copines qui revenaient de l'entretien avec la directrice en pleurant, je leur disais « *Non je resterai trois mois seulement* ». Moi je me souviens que je disais à mes copines « *Oh de toute façon, moi c'est sûr que mes parents ne me laisseront pas, si je dois rester encore trois mois, non ma mère je lui manque, c'est sûr ils m'aiment trop pour me laisser encore* ». Et puis, ma mère a fini par accepter que je reste encore trois mois pour ma santé, parce que

**Commission Indépendante des Abus Sexuels dans l'Église
CIASE**

je n'allais pas encore assez bien, je n'avais pas encore repris du poids tout ça... J'ai vraiment très mal ressenti que ma mère accepte, alors que maintenant je me dis qu'elle a eu raison. Mais en tant que...

LH : Petite fille.

MN HB : Petite fille voilà, je me suis sentie incomprise par Maman. Et puis en début de 5^{ème}, les Sœurs ont accepté que l'école soit mixte ; nous les filles on allait en classe au collège des garçons qui était tenu par des prêtres. Mais le midi on rentrait manger et les récréations, c'était une cour séparée des garçons. Et puis bien sûr, à cet âge-là, les filles, on tombait amoureuses des garçons et les garçons des filles, c'est l'adolescence. J'étais amoureuse d'un garçon qui était orphelin, qui lui était à l'orphelinat juste à côté. On s'écrivait et moi j'étais vraiment, je m'étais attachée à ce garçon, je pense, parce qu'il était orphelin, je comprenais son manque, sa frustration affective, j'étais en empathie et je pense que c'est plus ça qui me conduisait vers lui que d'être amoureuse. Il était accueilli dans une famille d'accueil le week-end et, malheureusement, il a laissé une de mes lettres dans sa poche, et la personne qui l'a accueilli a trouvé ça, et donc tout de suite c'est remonté à la Mère Prieure. J'ai été appelée à son bureau et puis elle a appelé Maman ; il y a eu une confrontation avec ma mère, elle et puis moi. Elle m'a demandé pourquoi j'avais fait ça, rappelé que c'était interdit, moi je n'ai jamais répondu etc. J'ai été punie, je n'ai pas eu le droit de rentrer chez moi un week-end. Je suis repartie avec Maman après cette confrontation et elle m'a disputée... Ce qui m'est resté c'est que c'était « *l'honneur de la famille* ». L'honneur de la famille qui passait avant tout, avant l'amour, avant l'affection et elle ne comprenait pas pourquoi j'avais fait ça, pourquoi j'avais...

LH : Fait ça, c'est-à-dire écrit, correspondu avec ce garçon en fait c'est ça ?

MN HB : Oui c'est ça.

JM S : Et on est dans quelles années à l'époque ?

MN HB : C'était en 1967, parce que j'étais en 5^{ème}, le redoublement ça devait être au premier trimestre de l'année scolaire, donc au mois de décembre 1966.

LH : Ce qui fait que, avant ce que vous avez subi avec la Sœur, il y a plusieurs événements dans votre relation avec votre mère qui vous ont laissée penser que cette parole-là ne pouvait pas être entendue.

MN HB : Oui, c'est ça, du coup j'ai dû me dire je « *De toute façon ma mère, elle me comprend pas, elle comprend pas que pour moi l'amour, être proche d'un garçon de mon âge, qui est orphelin, qui a besoin d'affection, elle peut pas comprendre qu'on ait besoin d'affection* », donc c'est pour ça que pour moi c'était impossible que j'aie lui dire que la Sœur qui m'avait prise en affection, elle m'ait fait ça, elle aurait pas pu comprendre... ai-je pensé à cela je ne sais pas le dire je ne me souviens pas. Peut-être est-ce aussi parce que l'honneur de la famille était primordial, aussi je pense que peut-être mes parents étaient fiers qu'une sœur m'ait prise en amitié et si je leur avais dit ce qui se passait je brisais à nouveau l'honneur de la famille ???

LH : Il y avait d'autres intentions.

MN HB : Elle aurait, certainement qu'elle ne m'aurait pas crue. Quand je lui en ai parlé en 2019 il me semble qu'elle m'a dit qu'elle n'aurait pas laissé faire.

JM S : Et avec cette Sœur, est-ce que vous auriez pu évoquer le fait que vous étiez amoureuse de ce garçon ?

MN HB : Oui, oui.

JM S : Oui ?

MN HB : Oui, oui oui avec elle, j'en avais parlé.

JM S : Vous lui en avez parlé ?

MN HB : Oui, oui. Et je me demande si ce n'est pas à partir de ce moment-là qu'elle a senti qu'il y avait une faille affective avec ma mère, qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas ; je pense que c'est là qu'elle a senti que j'avais besoin d'être aimée, comme elle a écrit à mes parents que, dans le fond, oui, « *j'ai trouvé votre fille à aimer* » voilà « *et à comprendre* ». Oui oui, c'est ça oui. C'est ce que je suppose maintenant.

JM S : D'accord.

LH : Comment comprenez-vous aujourd'hui le souhait de la Sœur de créer une relation, en tout cas de vous faire croire qu'une relation était possible entre vous et son neveu ? Au vu de ce que vous avez compris aujourd'hui ?

MN HB : En en parlant avec la Provinciale et puis avec la psy, j'ai compris que, pour elle, si je me mariais avec son neveu, elle était sûre qu'elle resterait en relation avec moi et, en fait, elle aurait voulu créer une relation homosexuelle avec moi. J'aurais été comme elle et son neveu n'aurait été que, comment dire...

LH : Le bon moyen de vous avoir proche d'elle.

MN HB : Oui pour elle. Avec son neveu, j'aurais eu une relation, je ne sais pas quoi, bancale parce qu'elle pensait certainement que j'aurais eu avec elle une relation amoureuse.

JM S : D'accord.

MN HB : Me marier avec son neveu n'aurait servi que d'alibi. C'est aussi le procureur qui m'a fait prendre conscience de ça ; il m'a dit qu'en fait elle aurait été, si j'en avais parlé plus tôt, jugée pour corruption de mineurs. Elle aurait voulu que je sois comme elle, oui.

JM S : Depuis que j'entre dans la compréhension de ce qui vous est arrivé, il y a pour moi un mystère parce que cette femme vit toujours, elle est toujours religieuse. Elle est toujours là-bas ?

MN HB : Non plus maintenant. Elle est dans un EHPAD dans un autre département.

JM S : Elle a quel âge ?

MN HB : Elle a 80-83 ans.

JM S : 83 ans ? C'est donc une personne qui a une quinzaine d'années de plus que vous ?

MN HB : Oui c'est ça, à l'époque du viol, elle avait 31 ans.

JM S : Oui c'est cela.

LH : Oui c'est ça.

**Commission Indépendante des Abus Sexuels dans l'Église
CIASE**

MN HB : L'âge que ma fille, ma cinquième, a actuellement. Et du coup, quand je regarde ma fille, je me dis « *Elle était comme ça* ».

JM S : Avec un handicap, puisqu'elle est handicapée au...

MN HB : Oui un handicap, donc elle avait des chaussures orthopédiques.

C'est quand même surprenant, moi ça me sidère ça de penser qu'elle avait cet âge-là....

JM S : Vous évoquez bien sûr ce point dans votre témoignage, mais je pense qu'il est très important qu'on puisse en parler. Il y a eu la période, non pas du déni, mais de l'oubli, vous n'y pensez pas, et il y a un moment où le souvenir de ce viol est revenu violemment et est devenu pour vous difficile à porter. Dans quelles circonstances et à quel moment ce souvenir est-il revenu avec force ?

MN HB : Curieusement, je me suis beaucoup interrogée à partir de quarante ans, peut-être même dès la trentaine, sur l'importance du corps dans la foi. Quelle place pouvait avoir le corps dans la foi ? Je recherchais ça, je me posais la question parce que pour moi la foi c'est très important... Certes, la foi fait partie du spirituel, mais si j'ai su dire non à la Sœur quand elle est venue me rechercher après le viol, pour moi, c'est grâce à Jésus, c'est parce qu'il était-là et qu'il m'a donné la force de dire non. Je sentais que je ne pouvais pas lui dire non et, en même temps, je me disais : « *Ce n'est pas possible, c'est une trahison, elle m'a fait mal* ». Et là, j'ai demandé à Jésus de m'aider à lui dire non et puis ça s'est fait. Et donc, moi j'ai vraiment toujours cru, j'ai toujours été à la messe le dimanche et puis, en semaine, j'y allais trois fois ; c'était de ma propre volonté et je demandais d'ailleurs à cette Sœur de me réveiller et j'y allais avec elle ; ma foi n'a jamais été remise en question par ce viol et par cette trahison.

LH : Vous êtes parvenue à faire la distinction entre l'acte et votre foi.

MN HB : Oui.

LH : A ne pas faire l'amalgame.

MN HB : Oui parce qu'il y a des victimes qui en ont voulu à Dieu pour cela, alors que moi jamais. Non, au contraire, j'ai toujours senti qu'il était proche de moi. J'ai fait des études à la Catho parce que j'étais agressée par le prêtre de ma paroisse. Parce que je n'étais pas du tout d'accord avec lui, il voulait que je l'appelle « *Mon Père* », alors ça je lui ai dit « *ça jamais je n'appellerais un prêtre « mon Père », pour moi il n'y a de Père que Dieu* » et il l'a très mal pris et il s'est mis en colère. Puis ça s'est dégradé de plus en plus notre relation et j'ai dû abandonner toutes les responsabilités en paroisse. Alors je suis partie. Je voulais absolument continuer dans l'Église ; pour moi c'était un engagement personnel. A partir de ce moment-là, j'ai vu différentes personnes responsables de l'Église qui m'ont toutes dit : « *Il faut arrêter-là, mais tu vas aller à la Catho suivre les cours du Père Michel Delval, il est super, il comprendra...* ». Dans le cursus, il fallait faire des UV, j'ai demandé à faire des UV sur le corps dans la foi. Michel Delval m'a dit : « *Oui, je vous pousse à faire ça* ». En même temps, j'ai trouvé...

LH : Ça c'est un petit peu les prémices de ce que vous avez engagé sans vraiment le savoir, qui vous a amenée à la lever un peu de votre amnésie.

MN HB : J'ai donc fait ce travail et j'ai rencontré un moine carme qui faisait des formations sur la relaxation et aussi des massages de relaxation-prière. J'ai fait cette formation et après, c'est dans ce cadre-là qu'un jour j'ai eu le flash du viol. Et puis, une fois, c'était un matin, j'avais fait le massage à une personne c'était à lui de le faire, je m'allonge. On commence par la main sur le ventre pour vraiment prendre contact, il met donc sa main sur mon ventre ; alors là je me suis redressée en criant :

« Non, non, non ! Non on ne peut pas ! ». Alors lui était catastrophé et il me dit « Est-ce que j'ai fait quelque chose de mal ? ». Je lui dis « Non, ce n'est pas toi ». Il me dit « Qu'est-ce que ça veut dire : Ce n'est pas moi ? ». Je dis « Non, ce n'est pas toi qui as fait quelque chose de mal ». Il me dit « Mais quoi ? », je dis : « Non c'est la bonne Sœur ! ». Il me dit « la bonne Sœur ? Mais je ne suis pas une bonne sœur ». Alors là c'est ressorti et je lui ai tout expliqué.

LH : D'accord, tout est revenu ?

MN HB : Ah oui, tout est revenu en pleurant ; lui il était catastrophé, il ne savait plus quoi faire, il m'a écoutée et, et bon je suis partie et j'étais incapable d'aller travailler. A l'époque je travaillais dans un collège en tant qu'animatrice en pastorale. J'étais incapable de travailler parce que j'avais des crises de larmes, des sanglots. On est allé voir le médecin, et il me dit « Mais qu'est-ce qui se passe ? ». Alors je me suis remise à pleurer et je lui ai expliqué. Il m'a dit : « Il y a prescription donc ce n'est pas la peine de faire un signalement, mais pour guérir, je vous conseille d'aller revoir cette Sœur, et qu'elle vous avoue ce qu'elle a fait ; comme ça, pour vous, il n'y aura plus de déni, vous prendrez vraiment conscience de ce qui s'est passé et vous serez reconnue ». Et alors, c'est mon accompagnateur spirituel qui a pris les choses en mains ; il a dit « Oui, c'est vrai ce qu'a dit le docteur ; pour guérir, il faut cheminer au niveau du pardon et que tu lui donnes ton pardon » et « Puisque le docteur a dit qu'il fallait que tu voies la Sœur, il faut le faire ». J'ai répondu : « ça non, pour moi c'est impossible, je ne peux pas la revoir ! ». Alors il dit « Je vais aller la voir comme ça, au moins pour savoir si elle reconnaît que c'est vrai, s'il n'y a pas de déni de sa part ». Il est donc allé la voir, et quand il est revenu, il m'a dit : « Tu sais vraiment elle regrette, elle demande ton pardon, elle m'a dit qu'elle t'avait fait ça, mais qu'elle l'a toujours regretté tout de suite, pour elle ça a été un moment de folie, ça n'a pas été prémédité, ça a été un moment de folie et du coup, elle a demandé pardon, elle a reçu l'absolution ; elle voudrait que tu ailles la voir pour qu'elle te dise ses regrets et que tu lui donnes ton pardon ». Pendant plusieurs semaines, j'ai rencontré mon accompagnateur spirituel pour qu'il m'aide à donner mon pardon à la Sœur et puis, un jour, je l'ai appelé et lui ai dit : « Je crois que je suis prête pour y aller ». Il m'a répondu : « Je viens ». Il vient me voir et me dit : « Tu es sûre que tu vas être capable, même physiquement, d'affronter cet entretien avec elle ? ». Je lui réponds : « Oui de toute façon il faut que j'y aille toute seule ». Alors il m'a dit : « Oui ce serait mieux que tu la voies seule », tout en ajoutant : « Vas-y, je t'attends ». J'y suis allée et je ne sais pas pourquoi je raconte ça. Et là ça été, ah là là, rien que d'attendre, on m'a mise dans un parloir, c'était très sombre et puis je l'ai entendue arriver dans le couloir... d'entendre ses pas, d'entendre ses chaussures qui grinçaient oh, là là, je me disais...

LH : Ça vous a replongé dans le passé, ce bruit de chaussures.

MN HB : Oui, oui.

JM S : Oui, une démarche avec des chaussures orthopédiques, on ne peut pas oublier ça.

MN HB : Oui, on ne peut pas. Et je me revoyais dans le lit, l'entendant arriver dans le dortoir, il y avait un long couloir, c'est pareil je l'entendais arriver, et puis j'entendais le bruit de la porte du dortoir. Et puis elle qui arrivait et qui venait, je la revoyais arriver à mon lit et me dire : « Tu peux venir quand la lampe sera éteinte, c'est le signal que tu pourras venir ». Et elle est rentrée dans le parloir, il faisait très sombre, noir, et quand elle est rentrée, elle n'a pas allumé la lampe, on est donc resté dans le sombre. C'est elle qui a commencé à parler, moi je répondais à ses questions et elle m'a demandé si je voulais bien lui accorder mon pardon. Je lui ai dit : « mais, avant, pourquoi tu m'as fait ça ? ». Et alors elle m'a redit : « C'est un moment de folie, mais sois sûre que je l'ai regretté tout de suite ! ». Alors du coup je lui ai dit : « Oui, je te donne mon pardon ». Puis elle m'a redit : « Tu sais, j'ai demandé pardon et le prêtre m'a donné son absolution ; donc il faut que tu tournes la page, il ne faut pas en rester là, il faut plus que tu penses à ça, quand tu penses à moi ; tu as une famille, tu es heureuse ; donc il faut tourner la page ». Alors du coup, je lui ai redit : « Oui, je te donne mon pardon » et elle m'a dit « Qu'est-ce que

je peux te donner en signe de ce pardon ? » et j'ai dit : « *Pas grand-chose, mais j'aimerais bien avoir le livre de Prières du temps présent* », c'est le livre qui propose les offices pour chaque jour. Elle a donné son accord. Je l'ai quittée. Pour moi, je devais être guérie.

JM S : Cet épisode qui a commencé dans les circonstances que vous avez rappelées avec ce cadre de relaxation-prière et toute cette démarche où vous avez retrouvé cette Sœur, ça s'est passé il y a combien d'années ? C'était il y a dix ans, il y a vingt ans ?

MN HB : C'était en 1997... C'est en 1988-1989 que j'ai commencé à faire cette formation de relaxation-prière. Les massages avec le carme, c'était jusqu'en 1992 parce qu'après il est décédé.

JM S : Oui.

MN HB : Mais avec ce carme, jamais il n'y a eu de flash, ça se passait dans une ambiance gaie, chaleureuse. Pour moi, ça a été vraiment un temps de bonheur, comme tout le temps que j'ai passé à la Catho. Les cours avec les enseignants ont été pour moi des années de bonheur.

JM S : C'est effectivement important de comprendre que cette révélation des violences date des années 1990, donc cela fait plus de vingt ans d'occultation, d'oubli et puis cette affaire a ressurgi il y a une petite trentaine d'années. J'essaye de comprendre et depuis...

MN HB : De 1968, année des faits, à 1997 année de leur prise de conscience, il y a une trentaine d'années.

JM S : Donc c'est trente ans d'oubli, de déni et cela fait un peu plus de vingt ans que vous vivez avec cela.

MN HB : Oui.

JM S : Et le pardon qu'on lit dans votre témoignage, vous l'avez accordé, mais il semble avoir quand même eu beaucoup de mal à passer.

MN HB : Oui, mais sur le moment, je ne me rends pas compte que ça a du mal à passer.

JM S : Oui c'est cela.

MN HB : Dans les années 2002, avec ce prêtre qui m'accompagnait, j'avais au collège des difficultés relationnelles avec une collègue ; c'était très difficile ; on reparlait du pardon par rapport à cette collègue et je lui disais que j'avais du mal à lui pardonner. Ce prêtre me regarde alors en me disant : « *C'est un peu fort que tu me dises cela, puisque t'as bien pardonné à la Sœur !* ». C'est à ce moment-là que je me suis dit « *ah oui j'ai pardonné, mais je me le demande si j'ai vraiment pardonné* ». Sans oser le dire au prêtre, je me suis dit : « *Il dit que j'ai pardonné, c'est lui qui a raison* ». Et je ne sais plus si c'est à partir de ce moment-là, que j'ai commencé à ressentir des angoisses de temps en temps. Après, c'est donc l'année dernière en 2018, j'ai éprouvé le besoin de retrouver un accompagnateur spirituel et j'en ai eu un au mois de janvier. J'ai alors au mois d'avril réécrit mon parcours, notamment mon parcours spirituel, et en l'écrivant, j'ai repensé à cette histoire de viol et de pardon. J'ai repensé à ce que ce prêtre m'avait dit sur le fait que j'avais pardonné, mais là, j'ai vraiment senti que je ne lui avais pas pardonné à la Sœur. Et en priant, je me suis dit : « *Non, je n'ai pas pardonné* » et je pleurais, j'étais dans un état pas possible et je voyais bien que mon mari se rendait compte que ça n'allait pas, mais il ne me disait rien. Et puis je me suis dit : « *Je vais écrire à la Sœur que je n'ai pas pardonné, il faut qu'elle le sache* ». Je lui ai donc écrit et je lui ai dit : « *Je ne te pardonne pas, mais tu vois ça avec Dieu, lui il te pardonne, parce que, Dieu pardonne* ». Mais, j'attendais une réponse de sa part et elle ne

m'a jamais répondu. Pour moi c'était blessant qu'elle ne me réponde pas. J'ai écrit tout ça à mon nouvel accompagnateur et, à partir de là, j'avais des crises de larmes, des angoisses, l'estomac noué, la boule à la gorge..., mais je ne comprenais pas pourquoi j'avais ça, parce que, pour moi, j'étais guérie, j'étais fixée sur cette idée de guérison. Tout en sentant que je ne lui pardonnais pas, pour moi, malgré tout, je devais être guérie. Mais alors, pourquoi ces pleurs, pourquoi ? Alors je me suis inscrite à une retraite spirituelle en silence, j'avais besoin de m'isoler, d'être seule avec moi-même et aussi l'espoir de rencontrer quelqu'un à qui me confier.

LH : Est-ce que vous avez eu l'opportunité depuis la levée de cette amnésie d'échanger avec votre mère ?

MN HB : Ah non. Parce qu'en 1997 je lui ai dit.

LH : A votre mère ?

MN HB : Oui parce qu'elle m'a demandé pourquoi j'étais en arrêt maladie, je lui ai répondu : « *Mais tu sais, c'est parce qu'il m'est revenu que la Sœur m'a violée* ». Elle n'a pas mis ma parole en doute. Elle m'a dit : « *Mais pourquoi tu ne m'en as pas parlé ?* », presque en pleurant. Je lui ai répondu : « *Pour moi, ça a été impossible* ». Elle : « *Mais pourquoi ça a été impossible ?* ». Alors, je lui ai dit : « *Je ne peux pas te dire, je ne sais pas pourquoi ça a été impossible* ». Je n'ai pas osé lui dire que, car je l'avais réalisé, elle ne m'avait pas comprise quand j'étais amoureuse d'un garçon, et elle était toujours restée fixée sur ça. Il est encore arrivé, peut-être une ou deux fois, qu'elle me redise « *Mais pourquoi tu ne me l'as pas dit ?* ». Et en 2018 et en 2019 je lui ai redit plusieurs fois que ça n'allait pas du tout que c'était à cause de ça, elle m'a redit : « *Mais pourquoi tu ne me l'as pas dit, pourquoi t'en as pas parlé ?* ». Une fois je lui ai quand même dit, puisqu'elle venait à la maison tout ça, : « *Mais toi à partir du viol, tu n'as rien repéré sur moi, tu ne t'es pas rendue compte que ça n'allait pas, que je n'allais pas bien, tous les lundis je pleurais, je pleurais, jusqu'à la fin de 3^{ème} j'ai pleuré !* »

LH : Quand il était l'heure de repartir au pensionnat ?

MN HB : Oui. Quand je rentrais au pensionnat, je pleurais je ne comprenais parce-que que certainement c'était à cause de cela et je lui ai dit : « *Tu n'as jamais compris que j'étais mal ?* », elle me répond : « *Non, je n'ai jamais rien vu* ». Je lui dis « *pourtant, même le week-end, je ne devais plus être comme avant* ». Elle répond : « *Non, je n'ai rien vu* ». Et je dis « *Tu vois pour moi, il n'y a que ce prêtre, l'Abbé Varlet qui a vu quelque chose !* ».

JM S : Oui.

MN HB : C'est...

JM S : Et votre mère vit toujours ?

MN HB : Oui elle vit toujours et comme elle me reproche de pas l'appeler souvent dans la semaine et me dit : « *Qu'est-ce que tu fais comme ça, tu dis que t'es fort prise ?* », j'ai fini par oser lui dire : « *Je fais beaucoup de courrier et ça me prend beaucoup de temps* ». « *Ah bon ? Du courrier ?* ». Je lui réponds : « *Oui c'est à cause de ce que j'ai vécu, c'est à cause de la Sœur* » ; alors elle me dit : « *Ah bon ?* », et puis c'est tout.

Mon mari en lisant chez ma mère le journal me dit, c'était peut-être en mars 2019, « *Regarde l'évêque de /X/(diocèse voisin de celui de MN HB) passe dans les paroisses pour sensibiliser les fidèles aux abus sexuels dans l'Eglise* ».

Mon mari me dit : « *Tu as vu ce qu'il fait ; il s'engage ; c'est autre chose que notre Évêque !* ». Alors du coup je regarde le journal, puis je dis à Maman : « *Dis donc en effet, tu as vu ce que fait l'Évêque ?* ». Elle me répond : « *Pourquoi ça t'intéresse ?* ». Je dis : « *ça m'intéresse parce que j'ai été voir mon évêque pour lui signaler ce qui m'est arrivé* ». Elle me dit alors : « *Ah bon, c'est important comme ça ?* ». Je lui dis : « *Oui parce que, moi, je suis mal à cause de ça* ». Alors elle dit « *Ah !* ». Puis je ne sais plus trop ce qu'elle a dit, rien d'important et puis je lui ai dit : « *Quand il viendra, tu me le diras* ». On en parle quand même un peu, encore la semaine dernière, je l'ai rappelée et je lui ai dit : « *Je n'ai pas eu le temps de t'appeler dans la semaine* », elle me répond : « *Ah oui, et aujourd'hui qu'est-ce que tu as fait ?* ». Alors je lui redis : « *J'ai encore fait du courrier, j'écris beaucoup...* ». Elle : « *Ah bon, c'est bien, je te laisse à tout ça* ». J'ai senti qu'elle commence à comprendre. Mais sans arrêt quand je lui dis que je ne peux pas aller la voir plus souvent elle me reproche de voir une psychologue, elle trouve que c'est une histoire de volonté pour s'en sortir, elle pense que je perds mon temps et de l'argent.

JM S : Vous auriez aimé qu'elle réagisse de quelle manière, quand vous lui avez expliqué ce qui vous était arrivé ?

MN HB : En 1997, j'aurais aimé qu'elle prenne vraiment conscience du drame que cela avait été et qu'elle dise vraiment que cette Sœur avait été ignoble, qu'elle avait trahi, qu'elle-même devait se sentir trahie. Je crois qu'elle a dû le ressentir ainsi mais elle ne l'a pas dit.

LH : Oui, oui.

MN HB : J'aurais peut-être aimé, oui, qu'elle le dise, qu'elle verbalise ce qu'elle ressentait et qu'elle comprenne que cela allait être inguérissable. Mais elle ne l'a pas compris, elle connaissait bien mon accompagnateur et elle a fait confiance. J'aurais aimé qu'elle me demande après ce que je ressentais, comment je le vivais, mais en fait elle n'en a plus jamais parlé et c'est seulement maintenant qu'on en reparle. Mais c'est chaque fois pour me reprocher de ne pas lui en avoir parlé.

JM S : Cela fait un long délai.

MN HB : Oui c'est long. Et, et je me rends compte maintenant que quand elle me reedit : « *Pourquoi tu ne l'as pas dit, tout ça ?* », je sens que c'est maintenant pour elle une très grande souffrance que je ne lui en ai pas parlé. Maintenant je fais attention à ce que je lui dis, parce qu'elle a 91 ans. Mon père est décédé il y a plus de deux ans et je la sens très fragile ; je fais donc très attention à ce que je lui dis par rapport à ça.

JM S : Et elle vit seule ?

MN HB : Ah oui. Elle reste seule, elle va encore à la piscine, elle conduit...

LH : Ah oui ?

MN HB : Ah oui, oui.

LH : Et bien dites donc, quelle énergie !

JM S : Oui, quelle énergie !

MN HB : Malgré les accroc de santé, elle a quand même été opérée...

JM S : Très bien. Il y a une chose qui m'interroge, ce sont vos enfants, vous avez quatre enfants ?

MN HB : Cinq.

JM S : Cinq ! J'imagine que votre dernier enfant a plus de trente ans maintenant ?

MN HB : Oui, elle a trente-trois ans.

JM S : Est-ce que vous leur avez parlé de ce qui vous est arrivé ? Et si vous ne leur en avez pas parlé, comment vivent-ils ou ont-ils vécu les étapes de votre itinéraire, par exemple en 1997, lorsque votre affaire vous revient en pleine figure, et plus tard quand vous vous rendez compte que vous ne pouvez pas pardonner. Voilà est-ce qu'ils sont au courant de quelque chose et, qu'ils soient au courant ou pas, comment est-ce qu'ils le vivent ?

MN HB : Je l'ai marqué dans la lettre à la Sœur...

JM S : Oui.

MN HB : En 1997, lorsque j'ai dû arrêter de travailler, j'ai été dans l'obligation de leur dire la vérité, je ne pouvais pas leur mentir.

JM S : Oui.

MN HB : Parce qu'ils voyaient bien que ce n'était pas physique, que je vivais un mal-être. Donc, je les ai pris un par un avec mon mari et je le leur ai dit. Je leur ai expliqué que j'avais été violée quand j'avais quinze ans et demi par une religieuse en étant en pension... Et la réaction de, de chacun : ils se trouvaient en état de sidération.

JM S : Oui.

MN HB : Ils ne disaient rien. Sauf le deuxième qui s'est mis à pleurer et qui a dit : « *J'ai toujours senti qu'il y avait quelque chose en toi, qu'il s'était passé quelque chose en toi et que tu en souffrais* ».

LH : D'accord.

MN HB : Et donc c'était en 1997, lui il né en 1977. Il avait vingt ans.

LH : D'accord.

MN HB : C'est ça, 1977 !

JM S : Votre fils avait bien 20 ans, lorsque vous lui avez parlé. Vos enfants savent donc et vous leur avez dit explicitement.

MN HB : Oui, oui.

JM S : Cela fait au fond aujourd'hui plus de vingt ans qu'ils savent...

MN HB : Oui, oui.

JM S : Et ils le vivent comment ?

MN HB : On n'en a jamais reparlé.

JM S : Jamais reparlé ?

MN HB : Quand je vous ai écrit un premier courrier, je me souviens que je vous ai dit ce n'était pas à cause de cela que je vous écrivais mais c'était à cause du silence de Monseigneur /X/ parce que je lui avais écrit et qu'il ne me répondait pas.

JM S : En fait vous m'avez écrit d'une manière un peu cryptée. J'ai compris qu'il y avait un problème, que l'Église ne réagissait pas, mais le problème était caché. Votre premier courrier me donnait deux repères 1/ nous sommes originaires de la même région et 2/ l'Église reste silencieuse, elle ne fait pas son boulot, elle est décevante. C'est très présent dans votre discours, encore hier soir : l'Église ne punit rien, elle reste non pas dans le déni, mais dans le silence et elle ne prend pas ce sujet vraiment...

MN HB : A cœur.

JM S : Vraiment à bras le corps, à cœur.

MN HB : Oui. Je crois que je vous ai mis les courriers que j'avais envoyés à Monseigneur /X/. Je dirais même que ma plus grande souffrance, c'est plus que ce silence, c'est le déni dans lequel vivent les évêques. Ainsi au mois de juillet 2018, à cette retraite spirituelle, Mgr / X/m'a fait comprendre que tout mon mal-être venait de ce viol. Il me dit « *Il y a des choses que je ne comprends pas* » il dit « *jamais vous ne dites "je"* », je lui dis : « Si je dis "je" », il redit « *Non vous ne dites pas "JE"* ». Alors je lui réponds : « *Je ne comprends pas ce que vous voulez dire* ». Lui : « *Non, vous ne parlez pas de vous-même* ». Alors je lui dis : « *Pour moi si* ». Lui : « *non, non* ». Alors il me dit : « *Je vais vous expliquer ma pensée, c'est que pour moi vous avez vécu quelque chose de très difficile dans votre enfance ou votre adolescence, ou jeunesse et quelque chose qui vous a détruite* ». Oh alors là, ça a été le flash ! J'ai dit : « *Oui j'ai été violée par une religieuse quand j'étais en pension* ». Alors il m'a déclaré : « *Je m'en doutais, c'était ça* ». Puis il m'a dit que pardonner cela c'était impossible. Il m'a alors recommandé de faire un signalement à l'évêque et surtout de rencontrer un psychologue et il a ajouté : « *Faites votre témoignage pour que je puisse trouver la Provinciale pour qu'elle voie cette Sœur, et envoyez-moi ce témoignage* ». Et puis je lui dis : « *Mais votre adresse, donnez-la-moi* ». Alors en riant, il me dit : « *Vous n'avez qu'à aller voir sur le site du diocèse de /Y/ et vous l'aurez* ». Quelques jours plus tard, je commence à écrire le témoignage et puis je vais sur le site de/Y/, et là qu'est-ce que je vois ? Que l'enterrement de Monseigneur Pican a eu lieu juste la veille et que l'homélie est en ligne. Dans l'homélie je découvre que Mgr Pican est enterré dans la cathédrale de /Y/. Alors pour moi, ça a été un choc d'une violence ! Comme si on me donnait un coup de couteau dans le cœur, mais c'était...

LH : Pourquoi, je n'ai pas compris ?

MN HB : Oui, pourquoi ?

JM S : Parce que Mgr Pican était évêque de/Y/; il a été condamné en 2001 à une peine avec sursis pour n'avoir pas dénoncé au parquet un prêtre violeur ou abuseur, l'abbé Bissey. C'est la première fois depuis la Révolution qu'un évêque était condamné pénalement.

MN HB : A six mois de...

JM S : Et avec une opposition frontale entre la justice étatique, qui condamne un évêque, et le Saint-Siège dont le préfet de la Congrégation des évêques félicite Mgr Pican pour ne pas avoir dénoncé un prêtre.

MN HB : Oui.

**Commission Indépendante des Abus Sexuels dans l'Église
CIASE**

JM S : Quand l'évêque de /Y/ demande à Marie-Noëlle d'aller sur le site du diocèse, c'est juste au moment où Mgr Pican meurt, et comme tous les évêques, en tout cas dans les diocèses anciens, l'évêque est inhumé dans la cathédrale donc avec tous les honneurs et la solennité requise.

MN HB : Oui.

LH : Bien sûr.

JM S : Evidemment, pour une victime, c'est dur à admettre.

MN HB : Oui et en plus donc l'homélie...

JM S : Ah oui, plus l'homélie.

MN HB : On demande pardon aux victimes pour Monseigneur Pican, parce que celui-ci n'a jamais demandé pardon aux victimes ; il a toujours maintenu qu'il n'était pas complice. Mgr /X/ me disait que pourtant deux prêtres sont allés le voir quand il était malade en lui conseillant de demander pardon, mais il a toujours refusé, il a toujours nié sa culpabilité.

JM S : Oui. Il y a en fait deux choses : 1/ la reconnaissance des crimes commis par l'Abbé Bissey à l'égard de victimes, là-dessus il n'y a pas de discussion et 2/ un problème majeur que l'on voit dans le procès du cardinal Barbarin avec l'article du code pénal que je rappelais hier, l'article 434-3, qui fait obligation à toute personne de dénoncer des mauvais traitements et des agressions sexuelles sur des mineurs ou des personnes vulnérables. Vous rencontrez donc Mgr /X/ qui vous parle d'une manière très empathique.

MN HB : Oui.

JM S : Il vous comprend et vous dit : « *Faites votre témoignage* », « *Quelle est votre adresse ?* », « *Allez sur le site du diocèse de /Y/ et vous verrez* ».

MN HB : Oui c'est incroyable !

JM S : C'est l'année dernière ça ?

MN HB : Oui c'est l'année dernière, juillet 2018.

LH : Ok.

MN HB : Alors moi, j'étais effondrée, c'était au moment du repas. Je vais dans la cuisine, il y avait mon fils, parce qu'il est toujours avec nous et puis mon mari. Ils étaient à table, je rentre dans la cuisine et je leur dis : « *Vous ne savez pas, c'est dramatique !* » et je pleure ; ils me disent alors « *Qu'est-ce qu'il se passe ?* ». Alors, je m'assieds et je leur explique : « *Moi je ne peux pas supporter qu'un évêque complice soit enterré dans la Cathédrale, pour moi, c'est une profanation, c'est un sacrilège !* »...

JM S : Je comprends.

MN HB : Pour moi, c'est quand même l'Église ; ce n'est pas seulement les clercs ; ce n'est pas seulement les évêques, c'est l'Église, c'est tous les fidèles ! Donc moi, je me sens comme trahie par l'Église qui accepte qu'un complice soit inhumé dans la Cathédrale ! Voilà, je le vis vraiment comme une trahison de la part des évêques ! Alors je me dis : « *Je vais écrire que, pour moi, c'est vraiment une blessure profonde et que je le vis comme une trahison* ». Et que je pense aux victimes de l'Abbé Bissey :

**Commission Indépendante des Abus Sexuels dans l'Église
CIASE**

comment peuvent-elles vivre ça ? Comment peuvent-elles accepter ? Et je me dis que le pardon donné en homélie, ce n'est que des paroles ! Parce qu'il n'y a pas d'actes ; il y a des actes qui doivent suivre ; sinon ce n'est que des paroles. Alors, je demande : « *Vous croyez qu'il faut que j'écrive à Mgr /X/ pour lui dire tout ça ?* ». Mon mari ne répond pas et mon fils dit : « *Ah non, ça suffit, tu ne vas pas encore t'embarquer dans cette affaire, tu vas encore te faire maltraiter, on ne va pas t'écouter* ». Il dit « *Oh non arrête, ne le fais pas* ».

JM S : Oui. Le conseil que vous donne votre fils au moment de la mort de Monseigneur Pican remonte à l'été 2019...

MN HB : 2018.

JM S : L'été 2018, vous avez raison de me rectifier, c'est parfaitement juste. Quelle est la conduite appropriée à tenir face à ce qu'on ressent violemment comme une injustice ? Je n'ai pas de conseil à donner sur la conduite adaptée en termes psychologiques, je ne suis pas un professionnel et je n'ai aucune légitimité pour en parler. Je parle juste au nom de l'expérience que j'ai de la vie : il y a des cas très difficiles dans lesquels il est préférable de se taire, et on ne peut pas toujours se taire. Et c'est une appréciation qui est à faire au cas par cas, si vous voulez que votre parole soit efficace et entendue. Il faut accepter de ne pas parler dans certaines situations pour parler avec un plus grand crédit, une plus grande force dans d'autres situations. C'est pour cela qu'au cas particulier je comprends un peu la réaction de votre fils, mais c'est très difficile, parce qu'il y a bien à coup sûr deux attitudes qui ne sont pas adéquates, ni adaptées : c'est de se taire tout le temps et de protester tout le temps. Ayant dit cela, je mesure que tout reste à faire et qu'il faut vivre.

Je souhaite savoir si hier vous avez pu donner aux membres de la CIASE qui étaient présents les coordonnées de la congrégation concernée par votre propre affaire, parce qu'il y a une demande de votre part d'accéder aux archives.

MN HB : Oh oui ça c'est pareil... Mais Véronique Margron est au courant.

JM S : Oui, Véronique Margron est au courant, je la vois régulièrement mais, en même temps, les règles de secret professionnel s'appliquent aussi bien aux médecins, aux psychologues, qu'aux gens d'Église. Par conséquent, Véronique Margron ne peut pas me communiquer les documents qu'elle reçoit. Elle vous a demandé de vous adresser à la CIASE. Je comprends votre souhait que la CIASE accède aux archives. Mais cette commission ne peut à elle seule faire des miracles, vis-à-vis des diocèses et des congrégations. Les papiers que vous recherchez peuvent avoir disparu, avoir été détruits ou l'on peut refuser de nous les communiquer. Mais c'est bien pour nous une obligation de faire toutes les diligences raisonnables pour éclairer le sujet.

Compte tenu de ce que vous avez dit, je crains qu'à la date à laquelle vous lui en avez parlé, les faits étaient probablement prescrits au regard du droit canonique comme du droit civil. Je présume que dans les dossiers de la congrégation, on trouvera vos documents, vos courriers, vos lettres et peut être pas grand-chose d'autre, parce qu'à l'époque à laquelle l'Église a pris connaissance des agissements de cette Sœur, les faits commis étaient prescrits et je pense qu'aucune démarche n'a été faite. Mais il peut aussi y avoir eu des agissements de cette Sœur dans les années 1960 – début 1970, qui aient donné lieu à des lettres de parents, qui ont peut-être été versées au dossier. Et de la sorte, il ne peut pas être exclu que l'on découvre qu'il y ait eu d'autres victimes. Cela, beaucoup de victimes veulent le savoir, elles veulent savoir si leur agresseur a été identifié comme tel par d'autres sources, s'il a été sanctionné d'une manière ou d'une autre, par un déplacement d'un monastère à un autre ou d'une paroisse à une autre. Ils veulent aussi savoir si elles sont les seules dans leur situation ou s'il y a d'autres victimes d'un même agresseur. Et c'est ainsi que je fais cette semaine des recherches dans cinq diocèses au sujet d'un prêtre qui y a été affecté successivement. Par conséquent, la CIASE fait et fera son travail. Tout est possible. On peut trouver des documents. Ce à quoi je veux vous préparer aussi,

c'est qu'on peut aussi ne trouver dans le dossier de la Sœur que votre cas, mais, de toute façon, il faut tirer cette affaire au clair. Moi ce que je voulais dire aussi c'est que, sur le droit canonique et sans du tout préjuger des délibérations de la commission, un groupe de travail a été mis en place à ce sujet, il y a en la matière beaucoup de choses à faire. Je vais juste prendre un exemple, celui du délai de prescription qui n'est pas le même, selon que les délits ont été commis dans le cadre d'un sacrement ou en dehors d'un sacrement. Si c'est dans le cadre d'un sacrement, les délais de prescription sont beaucoup plus longs et l'auteur a du souci à se faire. Par ailleurs, la finalité du droit canonique est de protéger l'Église et la sainteté des sacrements, plus que les personnes et leur dignité. Autre exemple : il n'est pas acceptable qu'une victime ne sache pas quelle suite a été donnée à sa plainte, qu'une enquête a été ouverte ou pas par l'Église, quel a été le résultat de cette procédure, que la victime n'ait pas, comme dans un procès civil, accès au dossier et n'ait pas toujours accès au jugement. Bref, cette procédure est à revisiter complètement : c'est l'un des sujets sur lesquels la CIASE se penchera. Comme je l'ai dit hier en réponse à la toute première intervention qui était un peu agressive, je comprends que les victimes en aient gros sur le cœur. Ce que je peux dire, c'est que la commission, sur ce sujet comme sur les autres, ne s'interdira pas de parler : elle dira ce qu'elle a à dire. Nous ne répondrons peut-être pas à toutes les attentes des victimes, il faut aussi le dire, mais il faut juste que les victimes sachent que nous délibérerons de tout collectivement. Dans notre commission, il y a des croyants et des incroyants, il y a des catholiques, des protestants, des juifs, des musulmans et des athées. Et parmi eux deux catégories, ceux qui ont reçu une éducation catholique et qui ont tout abandonné, et ceux qui n'ont reçu aucune éducation catholique. L'engagement que je prends, c'est qu'on ira au fond des choses, en toute indépendance bien-sûr et collégialement. On sera unanime sans doute sur bien des sujets, ou on ne sera pas unanime et alors on se décidera à la majorité. Et si des personnes ont des désaccords avec telle ou telle conclusion, elles pourront dire pourquoi elles ne sont pas d'accord. On n'essayera pas de maintenir fictivement une unité vis-à-vis de l'extérieur. Nous répondrons bien à votre demande d'accès aux archives. Moi, je comprends pour vous avoir entendue, pour vous avoir lue aussi, que vous ayez engagé une démarche de pardon puisque cette démarche de pardon pouvait s'inscrire dans un parcours permettant de sortir de votre souffrance et de vos blessures. Mais cette démarche n'a rien d'obligatoire ; elle peut aussi ne pas passer. Si elle ne passe pas, il ne faut pas en être culpabilisé, c'est comme ça et c'est tout. Le pardon, évidemment, ne s'inscrit pas dans une démarche médicale ou psychologique, c'est un exercice spécifiquement chrétien. Cette démarche, vous l'avez honnêtement tentée et conduite, mais maintenant, il ne faut pas s'obnubiler sur ce sujet, il faut vivre et passer à autre chose. Il faut, en dépit de tout ce que vous avez vécu et des déceptions multiples que vous avez éprouvées vis-à-vis de l'Église catholique, que vous puissiez continuer un chemin à la fois spirituel, car vous êtes croyante, mais sans vous focaliser sur le pardon, et d'accompagnement psychologique si vous en avez besoin. Je pense que c'est cela pour vous la voie sans doute pertinente.

LH : Ce que je voulais vous dire, ce que je trouve formidable, c'est que tout votre cheminement, et on voit bien les étapes dans votre parcours de vie et toute la réflexion que vous avez pu mener, et ce que je trouve formidable c'est que vous avez tenu bon, vous avez persévéré, vous avez fait appel à des personnes pour vous soutenir, pour vous accompagner, et vous avez des gens aussi autour de vous, vos proches qui sont, qui vous ont accompagnée à leur manière selon leurs possibilités et que tout ça, ça vous a permis alors au-delà du pardon que vous avez essayé, tout ça, ça fait partie de votre cheminement, mais en tout cas ça vous a permis de vous retrouver vous avec vous-même et avec votre vérité à vous, et ça c'est formidable parce que tout le monde n'est pas en capacité de le faire et je trouve ça très courageux.

MN HB : Oui, me retrouver moi-même. Je ne sais pas si un jour je retrouverai cette unité en moi, unité en plénitude, parce qu'en moi, il y a toujours une personne, celle qui a été trahie, et qui n'a pas conscience de ce que je pensais et ressentais pendant les années que j'étais dans la proximité avec la sœur ce trou dans ma vie je ne l'accepte pas c'est douloureux et la personne qui a vécu dans la société,

qui a été mariée... C'est difficile parce que maintenant que je me rends compte de tout l'impact que ça a eu dans ma vie d'épouse...

LH : Vous l'avez bien décrit dans votre témoignage, je trouve...

MN HB : C'est pour ça que je ne sais pas si un jour j'arriverai à raccrocher les deux personnes quoi, c'est...c'est difficile. Ainsi quand j'ai vu que Pican était enterré dans la cathédrale, je me suis sentie vraiment solidaire des victimes et je suis vraiment dans cet engagement. Quand je me rends compte de l'attitude de mon évêque qui m'a fait attendre trois mois et demi pour me donner l'adresse de l'URSAVS, qui promis de me revoir et dont je n'ai pas de nouvelles depuis le mois de janvier ! Quand je vois ce silence et puis les remarques des prêtres, je me dis : « *Mais dans quel silence sommes-nous renvoyées, les victimes !* » Ce silence, c'est très lourd à porter, je me dis que pour les autres victimes, c'est pareil. Et dans la rencontre avec Monseigneur Blaquart, toutes les victimes le disent, ce silence auquel on est renvoyé par l'Église est difficile à vivre. Et donc, ce que je recherche, j'en ai parlé aussi avec le procureur qui me pousse beaucoup dans ce sens- là, c'est de rencontrer d'autres victimes et de créer des groupes de parole dans lesquels les victimes pourraient dire, parler, libérer leur parole avec leurs ressentis...

LH : Avec des pairs.

JM S : Oui, oui.

MN HB : Voilà avec des pairs, avec bien-sûr un psy et un prêtre, mais et je vois les bâtons qu'on me met dans les roues pour faire ça, c'est le Vicaire général qui ne me répond pas, l'Évêque, alors que le procureur lui en a parlé, dont on est sans nouvelles ! Au mois d'octobre, j'ai rencontré le procureur, il m'a envoyé un mot pour me dire : « *J'ai envoyé un mail à votre évêque pour lui redire pour votre engagement* », aucune réponse de l'évêque. Je crois que ça va être une bataille. Je vais aussi aller revoir France Victimes parce que France Victimes m'avait dit qu'il y avait un groupe de parole dans ma ville d'habitation. Mais j'ai rencontré la psy qui les accompagne et elle m'a dit : « *Non, ce n'est pas du tout ce qui correspond à ce que vous vivez, ni à ce que vous recherchez* », parce que c'est des femmes qui vivent des violences...

JM S : Intraconjugales.

MN HB : Donc ça va pas du tout.

JM S : Oui, oui. Oui cela ne serait pas pertinent par rapport à vous.

MN HB : Et moi je suis étonnée que ça n'existe pas au niveau de France Victimes des groupes de parole...

JM S : Entre victimes de...

MN HB : D'abus sexuels.

JM S : D'abus sexuels dans l'Église. D'abus sexuels en général et dans l'Église en particulier.

MN HB : De pédocriminalité.

JM S : Oui de pédocriminalité. C'est un souci qu'on doit effectivement avoir, il faut qu'on reprenne cela avec France Victimes. Mais je n' imagine pas que, dans votre région, il n'y ait rien de pertinent sur ce sujet. Ces situations ne sont absolument pas singulières, vous voyez avec le bouche à oreille qui a été

**Commission Indépendante des Abus Sexuels dans l'Église
CIASE**

fait pour la réunion d'hier : il y avait dans la salle au moins cinq victimes, on m'aurait dit : « Il y a une victime dans la salle », j'aurais répondu : « Bien ». A la 5^{ème} prise de parole, j'étais stupéfait ! Je pense que vous avez fait un cheminement très important, je mesure bien que vous n'êtes pas arrivée au terme de ce chemin, vous évoquez toujours la dualité entre la personne trahie et blessée que vous êtes et la personne qui a son inscription sociale et familiale, que tout cela est toujours en attente et en besoin de réunification. La commission va s'acquitter de sa mission au niveau national, mais elle portera un regard particulier sur votre situation en direction de la congrégation concernée. Il faut aussi que, de notre côté, nous voyions avec France Victimes comment, dans votre région, indépendamment même du cheminement que vous pouvez faire avec tel psychologue, comment vous pourriez vous rapprocher de personnes qui ont subi des violences sexuelles. Je vois ainsi les cas de 5-6 personnes qu'on a entendues hier, qui sont originaires de la même grande agglomération.

LH : Justement au niveau associatif, peut-être.

JM S : Oui au niveau associatif. Voilà, je vous remercie de votre témoignage. Je vais vous raccompagner.